

Unieux,  
le 18 septembre 2020.

Monsieur le Maire  
à Mmes & MM. les Conseillers  
municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal à **huis clos** qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020**  
**à 18 h 30**  
**Salle Gaby Crépet**  
**(Unieux)**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Décision modificative n°2 Budget 2020
2. Admission en non-valeurs et pertes sur créances irrécouvrables
3. Modification des indemnités de fonction aux élus
4. Subventions
5. Écoles : organisation des transports
6. Tarifs cimetière
7. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – proposition d'une liste de Commissaires Affaires foncières
8. Affaires foncières
9. Désaffectations et cession
10. Contrôle de légalité - convention avec la Préfecture
11. Marché public d'assurances

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
C. FAVERJON.



# NOTES DE SYNTHÈSE

## 1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2020

Suite à la Commission Gestion-Finances du 18 septembre courant, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UMIEUX Budget Commune M14	DM n°2 2020
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
DM du 28 septembre 2020

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60626-020 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633-821 : Fournitures de voirie	204,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>204,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-70619-821 : Reversement sur redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	0,00 €	204,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Annulations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>204,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7478-020 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 204,00 €</b>	<b>200 204,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	151 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>151 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
D-1326-821 : Autres	0,00 €	127 220,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2111-821 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127 220,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>127 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>127 220,00 €</b>
R-1321-411 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-1322-411 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-1323-411 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-212 : Constructions	80 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-412 : Constructions	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-414 : Constructions	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-510 : Constructions	21 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-824 : Constructions	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>308 000,00 €</b>	<b>670 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	Budget Commune M14	DM n°2 2020
---------------------	--------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM du 28 septembre 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	489 000,00 €	827 220,00 €	0,00 €	387 220,00 €
<b>Total Général</b>	<b>407 220,00 €</b>		<b>407 220,00 €</b>	

**2 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, cotes ou produits en raison de divers motifs (débitéur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants suivants : 7 564.78 € euros et de bien vouloir admettre en créances irrécouvrables la somme de 2 213.94 euros.

**3 - MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ÉLUS**

À la suite de modification intervenant dans les délégations du Premier Adjoint liée à l'élection de Monsieur le Maire d'Unieux à la Vice-présidence de Saint-Étienne Métropole, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le nouveau tableau des indemnités tel qu'il est joint à la présente :

		% de l'indice terminal de la FPT
Christophe FAVERJON	Maire	41,50%
Fabrice MIALON	1er Adjoint	22,00%
Gisèle ARSAC	2ème Adjointe	14,50%
Fabrice CORDAT	3ème Adjoint	14,50%
Corinne CABUT	4ème Adjointe	14,50%
Manuel DE SA	5ème Adjoint	14,50%
Djida OUCHAOUA	6ème Adjointe	14,50%
Gaston CONSTANT	7ème Adjoint	14,50%
Véronique ROMEYER	8ème Adjointe	14,50%
Juliette HAUW	Conseillère municipale déléguée spéciale	14,50%
Morgane RICHARD	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Stéphane CESARATTO	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nicolas DUTARTRE	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nathalie DUVAL	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Philippe BEAUNE	Conseiller municipal délégué	3,30%

Agnès PESTRE	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Serge PERRIN	Conseiller municipal délégué	3,30%
Pascal PEYRAT	Conseiller municipal délégué	3,30%
Nathalie RAFFIN	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Monique FAURAND	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Daniel RATHIER	Conseiller municipal délégué	3,30%
Karine RICORT	Conseillère municipale déléguée	3,30%
Laurent LAFRECHOUX	Conseiller municipal délégué	3,30%
Clémentine PAGNIER	Conseillère municipale déléguée	3,30%

#### 4 – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le montant des subventions suivantes et d'approuver le solde tel qu'il est indiqué ci-dessous pour celles qui ont déjà eu un acompte.

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18€/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2020 (en euros)	Subvention ou acompte payé 75% (en euros)	<b>SOLDE (en euros) à payer</b>
ALSU	3 346	21	378	0	<b>3 724</b>	2509	<b>1 215</b>
AECU	7 113	16	288	575	<b>7 976</b>	5574	<b>2 402</b>
AS Sampicot	295	0	0	0	<b>295</b>	295	<b>0</b>
Arts Martiaux	3 788	47	846	1 473	<b>6 107</b>	2841	<b>3 266</b>
BCU	5 759	71	1 278	0	<b>7 037</b>	4319	<b>2 718</b>
Boule du Coq	276	0	0	0	<b>276</b>	276	<b>0</b>
Association sportive collège Bois de la Rive	782				<b>782</b>	782	<b>0</b>
Gymnastique A. France	521	0	0	1 612	<b>2 133</b>	521	<b>1 612</b>
Gymnastique Val Ronzière	441	0	0	881	<b>1 322</b>	441	<b>881</b>
Les Perroquets	282	0	0	0	<b>282</b>	282	<b>0</b>
Goshindo	250	0	0	0	<b>250</b>	250	<b>0</b>
OCO	7 354	154	2 772	0	<b>10 126</b>	5515	<b>4 611</b>
PLCQ	2 940	15	270	0	<b>3210</b>	2434	<b>776</b>
SBHV	282	0	0	0	<b>282</b>	282	<b>0</b>
ACCORD Tai Chi	280	0	0	0	<b>280</b>	280	<b>0</b>
Tennis Club	12 057	209	3 762	4 000	<b>19 819</b>	9042	<b>10 777</b>
UFOR	7 298	60	1 080	0	<b>7 378</b>	5473	<b>1 905</b>
UTA	3 802	16	288	410	<b>4 500</b>	2851	<b>1 649</b>

➤ **Complément à la subvention exceptionnelle post COVID**

Afin d'accompagner les associations dans le cadre de la crise sanitaire, il avait été décidé d'attribuer une aide complémentaire de 30% aux associations et pour tenir compte de la spécificité de certaines associations qui emploient des CDI et ne sont pas aidées dans le cadre des « subventions emplois associatifs » de la commune. Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 4000 € au Patronage Laïc de Côte Quart, et la même somme pour l'Amicale Laïque Sportive d'Unieux.

➤ **LIBAN**

Il est proposé au Conseil municipal à la suite de l'explosion qui est survenue à Beyrouth d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € au Secours Populaire et de 1000 € à la Croix Rouge pour leurs fonds de solidarité pour les victimes de cette explosion.

**5 - ÉCOLES : ORGANISATION DES TRANSPORTS**

Afin de faciliter la gestion des crédits de transport pour les écoles, il est proposé au Conseil municipal de décider d'attribuer une somme correspondant aux frais habituellement pris en charge par le budget de la commune, et ce pour l'année scolaire 2020/2021, soit pour les différentes écoles les sommes suivantes sur la base de 100 € par classe:

	Bourg maternelle	Bourg élémentaire	Groupe Claudius Buard	groupe scolaire Vigneron		Côte-Quart maternelle	Côte-Quart élémentaire
				maternelle	élémentaire		
<b>nombre de classes</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>total 100 € / classe</b>	<b>300</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>300</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>800</b>

**6- TARIFS CIMETIÈRE**

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs des columbariums de la manière suivante :

Pour 15 ans / 2 places : 220 €

Pour 15 ans / 3 places : 230 €

Pour 15 ans / 4 places : 240 €

Il s'agit d'une réorganisation des tarifs et d'une harmonisation avec les pratiques des mairies.

**7 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES**

Il est proposé au Conseil municipal de proposer à Madame la Préfète de la Loire une liste sur laquelle cette dernière choisira ensuite les membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la commune d'Unieux.

**8- AFFAIRES FONCIÈRES**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les acquisitions et cessions de terrains telles qu'elles sont indiquées ci-après ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Pailhes, notaire à Firminy. Ces propositions ont été soumises à la Commission Aménagement du Territoire et développement durable du 18 septembre et sont conformes à l'avis de France Domaines pour les ventes.

• **Lotissement communal rue Simone WEIL :**

-Vente à M. et Mme CETINTAS Mehmet – 5 Rue Gaffard – 42 500 Le Chambon-Feugerolles – AI 822 – 1 934m<sup>2</sup> - lot n°6 – 50 000 euros.

- Vente à M. et Mme ONSOY Nuri – 2 Rue Laprat – 42700 FIRMINY – lot N°4 – prix de vente du terrain 63 000 euros après réactualisation –parcelle AI 820 de 2 315m<sup>2</sup>.

- Avenant à la vente (lot 3) – M. et Mme MEDHJADI Kader – 99 Boulevard de la Corniche 42700 FIRMINY - AI 819 – 1805 m<sup>2</sup> (lot 3) - Nécessité d'une étude de sols complémentaire (3300 €) prise en charge par la commune. Présence éventuelle d'une galerie sous l'emprise projetée de la maison.

- Vente d'un délaissé situé au-dessus du lotissement à M. et Mme REVOLIER Sophie – 18 rue Condorcet - UNIEUX (riverain de ce terrain) – AI 824 – 117m<sup>2</sup> - 1200 euros.

• **Lotissement Impasse les Mimosas :**

- Vente du lot n°6 à M. IMBERT Philippe – Impasse de l'orée du Salève – 74100 Vétraz-Monthoux– AO 573-574-575 – 130 3m<sup>2</sup> - 55 000 euros.

• **Parc Holtzer – promesse de vente sous conditions suspensives :**

Lors du précédent Conseil municipal, il avait été approuvé la signature d'un bail avec M. Puech successeur de M. Besson avec, sous réserve de l'avis conforme de France Domaines (pour le local artisanal – rue des forges – AT 346 – surface bâtie 274 m<sup>2</sup>), la possibilité pour M. PUECH de lever une option d'achat. L'avis a été reçu et confirme le montant de 164 000 euros. Il est demandé d'approuver la promesse de vente dans les mêmes conditions que prévues lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

• **Vente terrain rue Aristide Briand :**

De longue date, il avait été convenu avec M. Garnier que la commune lui céderait un terrain cadastré AC 78 - 221m<sup>2</sup> - proposition 3 120 euros.

Sous réserve de la confirmation de l'avis de France Domaines, il est proposé d'approuver cet engagement de vente soit, au profit de M Garnier ou de toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer dans le cadre de son opération d'urbanisme. À charge pour M. Garnier ou sa substitution de réaliser à ses frais, les prolongations ou extensions de réseaux nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **9 – DÉSAFFECTATIONS ET CESSION**

- À la suite de la désaffectation de l'église, les biens ont été vendus à un promoteur. La Ville concédait un droit de passage. Il a été discuté avec le promoteur sur la possibilité de réduire l'emprise de ces droits de passage. Un accord de principe a été conclu pour réduire ce droit de passage de 370 m<sup>2</sup> à environ 150 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre l'officialisation de cette transaction, il est nécessaire de déclasser les parcelles AI 661 et 400 rue Lénine. Il est proposé au Conseil municipal de décider la désaffectation de ces deux parcelles leur déclassement ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les accords à intervenir avec le nouveau propriétaire SOCIÉTÉ LR IMMO représentée par M. LARABI – Allée du verger – 42230 ST VICTOR SUR LOIRE.

Un avis de France Domaines est en cours de demande puisqu'il s'agit d'un échange de l'abandon d'une servitude de passage par le propriétaire, en contrepartie d'une cession de 150 m<sup>2</sup> environ.

- Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver la même procédure de désaffectation d'un espace vert non utilisé d'environ 85 m<sup>2</sup> avant de procéder à la cession de ce délaissé de terrain à M. MASSON 15 rue Léo Lagrange à Unieux partie de la parcelle AW206 pour un prix de 1422 euros comme cela avait été convenu lors du Conseil municipal du 7 octobre 2019.

### 10 - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE

Afin d'étendre les transmissions dématérialisées dans le cadre du contrôle de légalité, aux actes concernant les marchés publics, les affaires budgétaires et d'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention avec la Préfecture de la Loire et /ou son prestataire.

### 11 – MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'un marché pour les assurances de la commune : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, véhicules et protection fonctionnelle des agents et des élus pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les précédents marchés arrivant à leurs termes.

Cette mise en concurrence sera menée sous la forme de la procédure formalisée, au regard des seuils, les montants annuels étant estimé à 73 850 € HT, soit 369 250 € HT sur 5 ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les marchés ainsi que toutes les pièces découlant de cette procédure.

---

### PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **lundi 28 septembre 2020 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom

à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX,

Signature,